

Séance du 23 mars 2023

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal **19**
En exercice **19**
Qui ont pris part à la délibération **18**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS et le VINGT-TROIS MARS à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

Vote

Pour **18**
Contre **0**
Abstentions **0**

Présents : 15
Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Stéphanie BORREL, Edwige BOUDOU, Albert CANTALOUBE, Nelly DAUDE, Rodolphe DELETAGE, Jérôme FRANQUES, Nathalie GELY, Didier LAURENS, Patrick LEGER, José LOPEZ, Pascal MIR, Bruno SELAS, Marie-Françoise SIMON.

Date de la convocation

16/03/2023

Absents excusés : 4 (dont 3 pouvoirs)

Date d'affichage

20/03/2023

Laura JARROUSSE, a donné pouvoir à José LOPEZ,
Fabien CABROLIER, a donné pouvoir à Stéphanie BORREL,
Pascal MONESTIER, a donné pouvoir à Edwige BOUDOU,
Estelle BIER, absente excusée.

Secrétaire de séance : Pascal MIR

Délibération n° 2023/03/019 – Budget principal 2023 – Adoption du budget primitif.

Vu le compte financier unique de l'exercice 2022 approuvé le 23 mars 2023 ;
Vu le projet de budget primitif de l'exercice 2023 proposé par le Maire ;
Vu l'avis favorable émis par la commission des finances, réunie le 17 mars 2023 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- approuve le budget primitif 2023 (budget général) après s'être prononcé :
 - par chapitre pour la section de fonctionnement,
 - par chapitre pour la section d'investissement,
 - sans vote formel sur chacun des chapitres,
 - pour l'autorisation d'opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
- arrête le budget primitif 2023 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement		
Solde d'exécution 2022 reporté		495 901.72 €
Inscriptions	1 436 867.00 €	1 598 912.55 €
Virement à la section d'investissement	657 947.27 €	
Total	2 094 814.27 €	2 094 814.27 €

Section d'Investissement		
Solde d'exécution 2022 reporté	124 790.32 €	
Restes à réaliser	179 116.22 €	3 617.16 €
Inscriptions	1 720 842.17 €	1 363 184.28 €
Virement de la section de fonctionnement		657 947.27 €
Total	2 024 748.71 €	2 024 748.71 €
Total du Budget Primitif 2023	4 119 562.98 €	4 119 562.98 €

- précise que le présent budget est voté avec reprise des résultats de l'exercice 2022, après le vote du compte financier unique 2022.

*Acte rendu exécutoire,
Après transmission par voie dématérialisée
En Préfecture le :
Publication le :
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ*

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ